



Didier LE GAC  
Député du Finistère  
3<sup>ème</sup> circonscription – Brest Rural  
[didier.legac@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.legac@assemblee-nationale.fr)

Monsieur Alain Griset  
Ministre chargé des Petites et Moyennes Entreprises  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

Le 16 juin 2021, à Saint-Renan

Dossier suivi par Yann Rabuteau - [yann.rabuteau@clb-an.fr](mailto:yann.rabuteau@clb-an.fr)  
Réf. : YR\_AG\_16062021  
Situation des entreprises de la filière bois

Monsieur le Ministre,

Sur ma circonscription, comme sur tout le territoire national, les entreprises du secteur du bâtiment et de la construction connaissent des difficultés d'approvisionnement en matières premières, en particulier pour les entreprises de la filière bois.

Ces difficultés qui tendent désormais vers la pénurie de matériaux de construction, ne sont pas toutes directement liées à la crise sanitaire mais produisent pourtant les mêmes effets : augmentation importante du coût des matériaux concernés, disponibilité en baisse, réduction des marges des entreprises, remise en cause des délais de livraison des chantiers, pertes de commandes, etc.

Mardi 15 juin vous réunissiez avec Emmanuelle Wargon et Bruno Le Maire, l'ensemble des acteurs de la filière du BTP pour étudier les solutions à ces problèmes d'approvisionnement et de flambée des coûts. Les annonces faites à l'issue de cette réunion par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, confirment celles faites le 20 mai dernier en direction des acheteurs publics de l'Etat afin d'adapter les marchés en cours d'exécution pour soutenir les entreprises concernées.

A cette occasion était également annoncée la mise en place d'une médiation de filière entre les différents acteurs du secteur et la tenue d'une réunion de travail avec les ministères impliqués. S'y ajoute désormais la création d'un comité de crise destiné à signaler les comportements abusifs au sein de la filière. Il faut se féliciter de cet ensemble de décisions, néanmoins les PME et artisans du secteur de la construction bois attendent aujourd'hui des réponses attachées à leur situation.

Aussi, au moment où la situation des entreprises de la filières bois continue à se dégrader et où trop d'inconnues subsistent sur les approvisionnements et les prix, pouvez-vous me renseigner sur les mesures concrètes qui seront prises spécifiquement pour cette filière, à court terme ou à l'issue de la médiation en cours ?

En vous remerciant et en restant à votre écoute sur ce sujet, je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Didier LE GAC

Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN  
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi

Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS

Retrouvez-moi sur mon blog : [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)

